

Compte-rendu : délibération du conseil du 13 mars 2009

Présents : M Fostier, maire, M Portal, premier adjoint, M Bouche, M Héno, M Olivain, Madame Rossiter

Absents excusés : Madame Hazebaërt (pouvoir donné à Madame Rossiter), M Chicoutel (pouvoir donné à M Fostier), Madame Defay (pouvoir donné à M Olivain), M Servant (pouvoir donné à M Bouche), M Rolland

Lecture du registre (compte rendu précédent) et approbation des élus

M le Maire répond aux questions de « l'opposition ».

L'association pastorale

La séance est suspendue pour permettre à Mr G. Barthomeuf d'exposer au conseil la conception et le fonctionnement de l'association pastorale dont il est le président.

La séance reprend.

L'assainissement

M le Maire rappelle au Conseil Municipal que certains villages n'ont toujours pas d'assainissement collectif en raison des contingences budgétaires.

Monsieur le Maire charge M Olivain, délégué à l'assainissement, de revoir les dossiers des villages qui ne sont pas encore équipés, en particulier le village du Bancillon, et de proposer d'éventuelles solutions.

Accord pour dresser un procès-verbal à Channat

M le Maire expose au Conseil Municipal que conformément aux indications émanant de l'administration préfectorale ; dans le litige opposant les Epoux Campart et Coget, il y a lieu de faire dresser un procès verbal constatant la présence d'une construction illégale sur le domaine appartenant aux habitants de Channat, afin de mettre la commune en position légale dans cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord, et charge M le Maire de saisir l'Equipement ou la Gendarmerie, afin de dresser ce procès verbal.

L'orgue à cylindres

M le Maire rappelle qu'à la suite de l'étude faite par M Colin, concernant l'orgue à cylindre classé Monument Historique, le coût de la restauration s'élèvera à 39 596.40 € HT financés en presque totalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne, à l'unanimité, son accord pour la réalisation de ces travaux, et charge M le Maire de solliciter l'Etat, les collectivités territoriales et les mécènes pour trouver les subventions ne laissant pas de charges à la commune.

La Voirie

M le Maire rappelle au Conseil Municipal que la VC 5, la VC 9 et la VC 10 nécessitent des travaux de réfection indispensables.

L'estimation des travaux s'élèvent à :

44 000 €HT pour la VC 5
25 000 € HT pour la VC 9
19 000 € HT pour la VC 10.

Il y a lieu de demander des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve et charge M le Maire de demander les subventions.

Les Plus beaux villages de France

M le Maire demande au conseil son autorisation pour demander une étude en vue du classement de Saint Ilpize « Plus beau village de France ». Cette étude coûterait 400 €.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

La jonction de la VC10 et la D22.

M le Maire explique au Conseil Municipal que le Conseil Général propose d'élargir le tournant à cet endroit pour améliorer la sécurité des usagers. Une demande d'autorisation aux propriétaires des terrains concernés est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, et autorise M le Maire à contacter les propriétaires.

Traversée de Tapon.

M le Maire explique au Conseil Municipal que le Conseil Général propose de faire le revêtement de la chaussée dans la traversée du village de Tapon. Les regards des égouts resteront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce projet à l'unanimité.

Tarifs assainissement

Le Syndicat des Eaux demande aux communes de fixer les tarifs 2009 pour l'assainissement.

Il est proposé une augmentation de 5% avec des tranches identiques aux tranches actuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette augmentation de 5%.

Enrobé à froid

M le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation pour engager une dépense de 2300 € pour enrobé à froid.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve ce projet à l'unanimité.

Changement de règlement pour la salle polyvalente

M Jean Louis Bouche, responsable de la Salle Polyvalente, propose au Conseil Municipal un changement pour la consommation électrique de la salle polyvalente, à savoir :

Par location :- les premiers 50 Kwh - gratuits.

Les Kwh suivants - au coût réel calculé d'après l'indice du compteur

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve cet amendement.